

Contrat de Location d'Emplacement de Camping

Camping : Les réservations se font uniquement avec le formulaire, après accord du camping. Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée.

Les invités et suppléments divers doivent être signalés à l'arrivée et s'acquitter de la redevance en vigueur.

Il devra être versé au moment de la réservation 35% d'acompte.

En cas d'annulation, l'acompte versé sera retenu par le camping.

En l'absence de message télégraphié précisant que vous avez du différer votre date d'arrivée, l'emplacement devient disponible 24 heures après la date d'arrivée prévue par le contrat de location.

Durée du séjour : L'emplacement est disponible après 12 heures, jour d'arrivée et sera libéré avant 12 heures, jour de départ.

Tout différent portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat ou ses suites sera porté devant le Tribunal compétent de Coutances.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune : Tél :

Accepte les conditions de location et réserve un emplacement pour la période du :

⇨ Jour d'arrivée :(à partir de 12 h)

⇨ Jour de départ :(avant 12 h)

-     Emplacement sans électricité
 Emplacement avec électricité 5 Amp
 Emplacement avec électricité 10 Amp

Nombre d'adultes : Nombre d'enfants : Ages :

Animal tenu en laisse, tatoué, vaccin antirabique (carnet obligatoire) :

Mode de règlement des 35 euros d'acompte :

Chèque Espèces Chèque vacances Mandat cash

Fait à : Le : Signature

Comment avez-vous connu le Camping «La Route Blanche» :

.....